NOUVELLE REVUE THÉOLOGIQUE

77 Nº 1 1955

Cas de conscience pour un professeur de roi, Madame de Montespan

Georges GUITTON (s.j.)

p. 61 - 70

https://www.nrt.be/it/articoli/cas-de-conscience-pour-un-professeur-de-roi-madame-de-montespan-2393

Tous droits réservés. © Nouvelle revue théologique 2026

Cas de conscience pour un confesseur de roi : Madame de Montespan

Pour le Père de la Chaize, ce n'était pas une petite affaire que d'être, en 1675, chargé tout à coup de la conscience d'un roi déjà un peu fou d'orgueil : fausse grandeur, stigmatisée par Leibniz et tant d'autres, mais adulée par une nuée de courtisans et d'écrivains... Tâche plus difficile, du fait que ce puissant monarque se montrait alors, au point de vue conjugal, « affranchi de toute loi ».

Sept ans avant la nomination du Père de la Chaize, le marquis de Montespan, outragé dans son honneur, avait pris congé de la cour, tout de noir vêtu... Extravagance? On l'en accusa. Mais à qui l'interrogeait, il se contentait de répondre qu'il portait le deuil de sa femme. Et quelques semaines plus tard, en Guyenne, d'où il avait défense de sortir, feignant que la marquise était réellement morte, il fit draper comme pour des funérailles un long carrosse, qu'il promena, dit-on, à travers la province. Dans le même temps, pour applaudir à ce départ, Molière improvisait son *Amphitryon*; et Versailles poussait l'inconscience jusqu'à s'égayer des bonnes fortunes de Jupiter.

En face d'une pareille situation, qu'allait faire le nouveau « conseiller spirituel »?

Renoncer? Abandonner la partie avant de l'avoir engagée? De même que Bourdaloue, au jugement d'un historien moderne, aurait dû « refuser de parler devant Madame de Montespan », la Chaize aurait pu, dès cet instant, « rompre le contact avec le scandaleux pécheur [1] ». Qu'en fût-il résulté pour le roi, pour la cour? Cette charge, qu'il n'avait certes pas désirée, le prêtre pensa qu'il devait, malgré des obstacles faciles à prévoir, la conserver et s'en servir pour les intérêts spirituels de son pénitent. On a souvent répété cette parole d'un contemporain sur le P. de la Chaize : « Sa réputation de vertu était telle, lorsqu'il fut nommé confesseur du roi, qu'on crut que c'en était fait de M^me^ de Montespan. » Illusion naïve. Cet homme avait assez d'expérience pour savoir que les habitudinaires se convertissent bien rarement en un tournemain. Devant la maîtresse « tonnante et triomphante » (comme dit M^me^ de Sévigné), il résolut de faire front et d'attendre.

Et justement, en ces débuts de son ministère, au temps de Pâques,

---

1. Cfr Lavisse, *Histoire de France*, t. VII, 2^e^ partie, p. 388.

survint un événement qui parut de bon augure et le confirma dans sa décision.

Le jeudi saint (11 avril 1675), Mme de Montespan va se confesser. Dévote à sa manière, elle disait : « Parce que je viole quelques commandements, dois-je les violer tous? » L'abbé Lécuyer refuse l'absolution. Le curé de Versailles approuve son vicaire. Bossuet, qui pour lors était précepteur du dauphin, de même; il exige tout naturellement, pour admettre à la Pénitence, « une séparation entière et absolue ». Louis XIV, qui s'apprêtait à partir pour affronter en Flandre de nouveaux périls de guerre, consent à tout : et la favorite, malgré ses pleurs, se retire dans sa terre de Clagny, qui n'était tout de même pas une Thébaïde. Rencontrant peu de temps après Bourdaloue, qui prêchait à la cour, le roi, raconte un chroniqueur, lui aurait dit : « Vous devez être content de moi. » Et celui-ci de répondre : « Oui, sire, mais Dieu serait bien plus content si Clagny était à quatre-vingts lieues de Versailles. »

Dès son arrivée aux armées, où constamment il accompagnait Louis XIV, le Jésuite fit l'admiration de tous par son courage et son endurance : « Sûrement, disait-on, il se fera tuer aux avant-postes. » Le roi put communier de nouveau le 2 juin, fête de la Pentecôte, dans son camp de Lestines.

Comment douter que la Chaize ait collaboré à l'œuvre entreprise par Bossuet, et soutenu dès lors de ses conseils celui qui l'avait choisi pour conseiller? Evidemment, aucun témoignage personnel écrit n'en subsiste. Dans une lettre au P. Oliva, il se contente de dire : « Ce qui m'étonne au plus haut degré, c'est que les fureurs et le bruit de la guerre ne nuisent en rien aux exercices de piété, de justice, de charité, non plus qu'aux autres vertus de Sa Majesté [2]. » La plus élémentaire discrétion n'exigeait-elle pas un pareil silence? Mais nous savons que ce prêtre gentilhomme était « puissant dans le tête-à-tête » : des historiens, qui ne lui sont pourtant point sympathiques, le reconnaissent [3]. Voudrait-on que de ces entretiens il eût laissé un mémorial? Si Bourdaloue a pu prononcer devant Louis XIV de si vigoureux sermons, et Bossuet lui écrire, à la fin de mai et le 10 juillet de cette année 1675, deux lettres courageuses bien connues, c'est précisément que ni l'un ni l'autre n'était son confesseur.

La reine Marie-Thérèse crut elle-même que la séparation des deux amants était définitive et que rien n'empêchait Mme de Montespan de continuer à remplir le rôle de surintendante de sa maison. Un jour de juin, qu'elle allait faire collation à Trianon, raconte Mme de Sévigné, elle descendit à Clagny, « où elle prit Mme de Montespan dans son carrosse et la mena avec elle » (lettre du 12 juin 1675). Bonté peut-être, mais imprudence.

2. *Arch. Soc. Iesu, Gal. 62*, f° 7. — Cette lettre n'est pas datée; mais les archivistes sont d'accord pour la situer entre 1675 et 1677.

3. Voir Lavisse, *op. cit., ibid.*, p. 59.

Un mois plus tard, la campagne de Flandre terminée, il semble que Louis XIV fût de bonne foi quand il donna l'ordre que l'ancienne favorite reprît à Versailles auprès de la reine sa fonction de dame d'honneur. Prévenu, Bossuet n'hésita pas à se porter au-devant de lui, jusqu'à Luzarches, à huit lieues de Versailles. Son visage grave et triste marquait un rappel de la promesse royale « faite à Dieu et au monde », et qu'il sollicitait un instant d'audience. Un mot sec l'arrêta : « Ne me dites rien. J'ai donné mes ordres. »

Cependant, Mme de Sévigné, si bien au fait des incidents de la cour, tout en jugeant que l'on « en fait assez pour fâcher le curé et tout le monde », pense que « *Quantova* (Mme de M.) est une amie déclarée sans aucun soupçon », que le « curé dit ce qu'il faut et ne laisse aucune vérité étouffée » (26 et 31 juillet). Six semaines après, elle écrit encore : « Il est certain que l'ami et *Quanto* se sont véritablement séparés ; mais la douleur de la demoiselle est fréquente, et même jusqu'aux larmes, de voir à quel point l'ami s'en passe bien » (11 septembre).

La situation était périlleuse, le confesseur l'ignorait moins que personne. Séjour à Clagny, coupé de visites à Versailles, pour remplir son office auprès de la reine, ce n'était que demi-mesures. Mme de Maintenon, pour lors gouvernante des enfants Montespan, écrivait : « C'est une chose inutile que tous ces projets. Il n'y a que le P. de la Chaize qui puisse les faire réussir. Il a déploré vingt fois avec moi les égarements du Roi... ». Elle ajoutait : « Mais pourquoi ne lui interdit-il pas absolument les sacrements [4] ? »

Pourquoi ? Sans doute parce qu'il n'avait pas l'évidence que le pénitent manquât de la sincérité suffisante.

En 1676, à l'occasion des solennités d'un Jubilé, les divertissements à la cour se firent moins nombreux. Comme l'année précédente, à Pâques, le « Roi très chrétien » put remplir ses devoirs. Le 16 avril, il repartait pour l'armée ; mais rentré à Saint-Germain en juillet, il se rendait quelque temps après à Clagny et Mlle de Blois, plus tard duchesse d'Orléans, naissait le 4 mai de l'année suivante, puis le comte de Toulouse le 16 juin 1678.

Pendant ce temps, ainsi que durant l'année où Louis XIV, fatigué du joug et des sarcasmes de Mme de Montespan, se laissa captiver par Mlle de Fontanges, le Père confesseur n'eut qu'à se tenir à l'écart, usant parfois de ce que Saint-Simon appelle des « maladies de politique ». Un annotateur des *Mémoires de Sourches* en fournit le témoignage exprès : « Le Roi revenant à Versailles après la prise de Gand et d'Ypres, quelques jours avant Pâques, en 1678, le P. de la Chaize demeura à Lille, disant qu'il était malade... Le Roi envoya quérir le P. Dechamp (supérieur de la Maison professe de Paris),

4. A la comtesse de Saint-Géran, 26 juillet 1676.

lequel, après un long tête-à-tête avec lui, ne voulut point le confesser parce qu'il ne voulait point lui donner l'absolution. Il sut néanmoins lui parler si sagement que le Roi, bien loin d'être offensé de son refus, demeura très satisfait de lui et en dit du bien à tout le monde [5]. »

Dans le silence et la prière, le P. de la Chaize attendait.

Au sujet du renvoi définitif de la maîtresse ensorceleuse, on a justement noté que Mme de Maintenon eut « le sens de l'opportunité »; elle patienta. « Non qu'elle prît un plaisir excessif à voir s'attarder les choses qu'elle était venue détruire et à conserver à une vie qu'elle voulait nouvelle les apparences et ne fût-ce que l'ombre des dangers de l'ancienne... On savait pourtant ce que ce silence préparait [6]. » Sans prévoir évidemment la fortune que l'avenir lui réservait, elle attendait son heure, persuadée qu'à brusquer le dénouement, on diminuait les chances de réussir.

Ne peut-on dire également que le P. de la Chaize eut raison de patienter? Lui non plus ne prenait pas « un plaisir excessif » aux prolongements d'une situation qu'il « était venu détruire ». Plus que Mme de Maintenon, il désirait pour le roi une « vie nouvelle » et souhaitait de le voir débarrassé des moindres « dangers de l'ancienne ». Pourtant il attendait l'heure de la Providence; témoin ou confident des remous et des tempêtes qui agitaient les cœurs, il la sentait venir.

Pouvait-il ignorer ce que toute la cour savait : cette « extrême brouillerie », signalée par Mme de Sévigné, entre les deux amants qu'avait une fois ou l'autre réconciliés Colbert, la disgrâce qui ne cessait de s'appesantir sur l'insolente favorite, et surtout les scènes de jalousie de plus en plus violentes qui lui échappaient contre Mme de Maintenon. Terribles orages parfois, qui provoquaient chez Louis XIV cette réflexion, sans doute atténuée d'un sourire, qu'il avait plus de peine à mettre la paix entre ces deux femmes qu'à la rétablir en Europe.

En 1679, Mme de Maintenon, toujours gouvernante des « enfants du péché », écrivait à l'une de ses plus intimes confidentes : « Elle (Mme de Montespan) s'emporte contre la pauvre fille (Fontanges), contre le P. de la Chaize, contre M. de Noailles » (4 mai). Et de nouveau, le mois d'après : « Mme de Montespan veut absolument que je cherche à être sa maîtresse. Mais, lui ai-je dit, il y en a donc trois! — Oui, m'a-t-elle répondu, moi de nom, cette fille de fait, et vous du cœur... Elle m'a reproché ses bienfaits, etc. » (14 juin) [7].

*
* *

5. Rapporté par Desnoiresterres, *Cours galantes*, t. III, p. 109 sq.
6. Gonzague Truc, *Madame de Montespan*, p. 122.
7. Lettres à la comtesse de Saint-Géran.

L'heure des séparations fut brusquée d'une manière imprévue.

Ces années furent assombries, jusque parmi les familiers de la cour, par des scandales qui bouleversèrent Louis XIV. Quand la marquise de Brinvilliers, convaincue d'avoir empoisonné son père, ses frères et sa sœur, eut expié ses crimes, des accusations analogues se multiplièrent, qui obligèrent à constituer à l'Arsenal une juridiction spéciale. C'est l'époque où se déroulait dans les officines de la Voisin et de ses complices, avec la connivence de personnes du plus haut rang, ce « drame des poisons » qui amena devant cette Chambre ardente près de quatre cents accusés, certains portant les plus beaux noms de France; trente-six furent punis de mort, et presque tous les autres condamnés à la prison perpétuelle, aux galères ou à l'exil. Empoisonnements mêlés de magie et de « messes noires », de jalousies et de rivalités d'amour assiégeant le trône royal; forfaits « trop exécrables, dira Colbert, pour être mis sur le papier », et dont les détails parurent à Louis XIV si répugnants, — quelques-uns, d'ailleurs inventés —, qu'il ordonna plus tard de brûler tous les procès-verbaux. Sans doute voulait-il aussi par là, empêcher toute poursuite ultérieure; ne devait-on pas éviter de renouveler l'erreur qui avait failli envoyer à une mort infamante le maréchal de Luxembourg?

Les charges relevées contre Mme de Montespan étaient lourdes. Un historien moderne, qui s'est distingué par de minutieuses enquêtes sur le XVII[e] siècle, les ramène à quatre principales : pour écarter des rivales, et d'abord Mlle de La Vallière, dès 1668 elle avait assez fréquemment donné au roi des « poudres pour l'amour »; — elle aurait à plusieurs reprises fait célébrer sur son corps par Mariette et Guibourg, d'horribles « messes noires » avec égorgements de nouveau-nés; — elle aurait, par le moyen d'étoffes et de gants imprégnés d'arsenic, essayé d'empoisonner Mlle de Fontanges; — elle aurait, grâce à un *placet* remis de main à main, fait la même tentative sur la personne de Louis XIV [8].

De ces accusations, l'auteur ne retient comme certainement prouvée que la première. Quant aux autres, ceux et celles qui les formulaient (des sorcières comme la Voisin, la Bosse ou la Filasse, des magiciens comme Lesage et Latour, sans parler des prêtres prévaricateurs nommés plus haut) étaient des criminels, des sacrilèges et, selon le mot de Colbert, « d'affreuses canailles », qui ne méritaient aucune confiance. Ils avaient le plus grand intérêt, pour sauver leur vie — et plusieurs y parvinrent —, à compromettre d'illustres personnages dans leurs ignobles tractations, et d'ailleurs ils n'ont cessé de

8. Mongrédien, *Madame de Montespan et l'Affaire des Poisons*, p. 120. — Avant M. Mongrédien, la culpabilité de Mme de Montespan avait été contestée par Jean Lemoine. G. Truc, dans un appendice de la biographie de Mme de Montespan, discutait, en 1936, ces allégations et continuait d'admettre « ses ruses, sa bassesse, ses crimes ou ses louches menées ».

se contredire. De plus, dans la hâte de Louvois à pousser les accusations — peut-être à les majorer —, ne peut-on soupçonner l'action de la jalousie qu'il nourrissait, lui et sa famille, contre Colbert? Cette rivalité des deux ministres n'est un mystère pour personne [9].

Quant au détail des trois griefs visant nommément Mme de Montespan, l'auteur les repousse avec la même aisance et s'étonne que tant d'historiens les aient acceptés et repris « sans les discuter ». Les messes noires se déroulaient dans des lieux environnés de mystère, d'ordinaire la nuit; comment, dans les ténèbres, s'assurer de l'identité des personnes qui venaient s'y soumettre? Pour écarter une écervelée comme la pauvre Fontanges, Mme de Montespan avait-elle besoin de recourir au poison? ses charmes ne suffisaient-ils pas? Et comment pouvait-elle croire que le simple contact d'un papier empoisonné, même remis en main propre, suffirait à causer la mort du roi?

Nous n'avons pas à prendre parti en pareils débats, qui n'ont pas fini de faire couler des flots d'encre. Il faut bien rappeler toutefois que le lieutenant de police chargé d'instruire cette « Affaire des poisons », La Reynie, était un magistrat intègre et — M. Mongrédien le déclare — « nullement naïf [10] », incapable de se laisser influencer par Louvois, ni de croire sur parole de franches canailles. C'est lui qui, le premier, avant de prévenir Louis XIV, a pris soin — et avec quelle minutie! — de discuter leurs aveux et leurs contradictions. Cela fait, il conclut, par exemple sur le plus misérable d'entre eux : « Impossible moralement que Guibourg ait trompé en faisant sa déclaration et qu'il ait inventé ce qu'il a dit du pacte, c'est-à-dire de la conjuration qui était dite au cours des messes...; il n'a pas assez de connaissance des nouvelles du monde, et n'aurait pu trouver tant de choses de suite à dire sur le fait de Mme de Montespan. » Ou encore : « Guibourg et la fille de la Voisin se sont rencontrés sur des circonstances si particulières et si horribles qu'il est difficile de concevoir que deux personnes aient pu les imaginer et les forger tout ensemble à l'insu l'une de l'autre. Il faut, ce semble, que ces choses aient été faites, pour être dites. »

Dès que le roi eut connaissance de ces interrogatoires, de Lille où il se trouvait alors, il prescrivit à La Reynie d'« apporter tous les soins qui dépendaient de lui pour éclaircir les faits contenus dans ladite déclaration » (2 août 1680). Il en fut, écrit Mongrédien, « effrayé ». « Mais devant les charges écrasantes qui pesaient sur Mme de Montespan, il substituait (par la même lettre) à la procédure déjà secrète de la Chambre ardente, une nouvelle procédure ultra-secrète confiée au seul La Reynie, sous le contrôle de Louvois. La Chambre de l'Arsenal était, momentanément au moins, dessaisie, par peur des

9. Mongrédien, *op. cit.*, p. 125-131, 161-168.
10. *Ibidem*, p. 168-173.

indiscrétions toujours possibles. Telle la femme de César, la maîtresse de Louis XIV ne devait même pas être soupçonnée. » Même s'il croyait à sa culpabilité, pouvait-il tolérer qu'une femme qui, pendant douze ans, avait supplanté la reine, et donné par son élégance et sa distinction tant d'éclat à la cour, une femme dont les enfants, — des enfants royaux —, avaient été par le Parlement légitimés et déclarés enfants de France, fût confrontée avec la plus ignoble racaille? Le trône et la personne même du roi en eussent été salis aux yeux de l'Europe. « De simple procès criminel, l'Affaire des poisons devenait une affaire d'Etat [11]. »

Les soupçons qui atteignirent Mme de Montespan suffirent pour que le roi, déjà ulcéré par son humeur aggressive, achevât de se séparer d'elle; et après le dénouement douloureux de l'aventure Fontanges, la reine Marie-Thérèse eut la joie de retrouver, pour le restant de sa courte vie, celui qui l'avait si longtemps délaissée.

Rappelons ici deux dates dont le rapprochement n'est pas sans éloquence. Printemps de 1675, le P. de la Chaize arrive à Paris. Eté de 1680, Louis XIV est revenu à Marie-Thérèse.

Nous lisons par ailleurs sous la plume de l'abbé Oroux qui, dans sa charge de « chapelain » de Louis XV et Louis XVI, avait soigneusement recueilli les traditions ecclésiastiques de la cour : « Tel fut Louis XIV. Dès les fêtes de Pâques 1680, il avait repris l'usage des sacrements, dont il s'était abstenu durant plusieurs années, au scandale de son peuple, il est vrai; mais préférant la honte d'encourir le blâme public au crime de profaner les saints mystères [12]. »

*
* *

De ce drame des poisons, que connut le P. de la Chaize?

Il ne nous en a rien confié. Ses fonctions ne lui permettaient pas de le faire, même en abrégé sur des carnets, comme La Reynie, pour son compte personnel. Mais à Versailles et Paris, depuis le procès et le supplice de la marquise de Brinvilliers, tous étaient à l'affût des moindres détails. L'attaché de nonciature, Lauri, dans ses dépêches officielles, les transmet au cardinal Cybo, secrétaire d'Etat : « On dit qu'on a l'ordre d'emprisonner certains évêques, pour l'affaire des poisons. La Voisin exerçant l'art de devineresse, il est possible que l'évêque de Langres, alors qu'il était abbé de Gardé, soit allé la consulter... Bruit analogue sur le cardinal de Bonsi, sans fondement, etc. » (2 février 1680). « La Bastille est bondée de prisonniers pour l'affaire des poisons... La comtesse de Soissons a fui en Belgique... Prise de corps contre le maréchal de Luxembourg et la

11. *Ibidem*, p. 93, 177.
12. *Histoire ecclésiastique de la cour de France*, 1777, t. II, p. 525.

comtesse de Polignac » (1er mars 1680) [13]. Nul doute que le P. de la Chaize fût encore mieux informé que Lauri. C'était même chez lui que la nonciature recueillait d'ordinaire les nouvelles ecclésiastiques les plus rapides et les plus sûres [14].

Avec son confrère Bourdaloue, il avait des relations bien plus suivies, quasi continuelles. Toutes les allusions aux empoisonnements, que renferme le sermon *sur l'impureté*, prononcé par celui-ci devant Louis XIV, le 3me dimanche de Carême 1680, et après lequel Mme de Sévigné s'écriait : « Nous entendîmes après dîner Bourdaloue, qui frappe toujours comme un sourd, disant des vérités à bride abattue, parlant contre l'adultère. Sauve qui peut! », comment ces allusions n'auraient-elles pas fait l'objet de fréquentes conversations entre les deux religieux? S'abritant derrière l'autorité de Tertullien, l'orateur déclarait :

« L'esprit impur a comme une liaison nécessaire avec tous les vices; et tous les vices sont, pour ainsi dire, à ses gages et à sa solde... C'est pour lui que l'homicide répand le sang humain, pour lui que la perfidie prépare des poisons... pour lui que la prodigalité dissipe... pour lui que le sacrilège attente sur ce qu'il y a de plus saint. »

Puis délaissant les Pères de l'Eglise, Bourdaloue précisait son réquisitoire :

« Mais ne remontons point si haut pour avoir des preuves de cette vérité; notre siècle, ce siècle si malheureux, a bien de quoi nous en convaincre; et Dieu n'a permis qu'il engendrât des monstres, que pour nous forcer à en convenir... L'empoisonnement était parmi nous un crime inouï; l'enfer, pour l'intérêt de cette passion, l'a rendu commun... En effet, ne vous fiez point à une libertine dominée par l'esprit de débauche... Elle vous trahira, elle vous sacrifiera, elle vous immolera... C'est pour ce péché qu'on devient profanateur. L'aurait-on cru, si la même Providence n'avait fait éclater de nos jours ce que la postérité ne pourra lire sans frémir; aurait-on cru, dis-je, que le sacrilège eût dû être l'assaisonnement d'une brutale passion? que la profanation des choses saintes eût dû entrer dans les dissolutions d'un libertinage effréné? que ce qu'il y a de plus vénérable dans la religion eût été employé à ce qu'il y a de plus corrompu dans la débauche, et que l'homme, suivant la prédiction d'Isaïe, eût fait servir son Dieu même à ses plus infâmes voluptés? »

En parlant ainsi, Bourdaloue avait-il uniquement en vue les criminels entassés à la Bastille? Parmi les « monstres » qu'il stigmatisait, ne pensait-il pas à certains personnages de son auditoire, dont les jalousies et le dévergondage entretenaient ce négoce sacrilège?

Le P. de la Chaize ne pouvait être d'un sentiment contraire. Et quand on trouva dans un confessionnal de l'église des Jésuites la

13. F. de Bojani, *Correspondance d'Innocent XI avec ses nonces.*

14. Lorsque, dans un moment d'humeur occasionné par l'extension de la régale, Innocent XI voulut interdire au nonce Ranuzzi de n'avoir plus aucun rapport avec le P. de la Chaize, le nonce objecta aussitôt qu'une défense pareille tarirait sa meilleure source d'information.

dénonciation anonyme d'un attentat qui se tramait contre la vie du roi, c'est tout naturellement lui qui fut averti d'abord et chargé de pourvoir aux précautions nécessaires.

*
* *

Même quand Louis XIV fut revenu à Marie-Thérèse, Mme de Montespan ne disparut pas d'un coup de Versailles. Pour écarter d'elle autant que possible, dans l'affaire des poisons, la suspicion de crime, le roi se devait, malgré ses affreux doutes personnels, de sauver les apparences. Les séjours à Clagny se firent de plus en plus fréquents. Pour légitimer ces retours alternatifs à la cour, sa charge de deuxième dame d'atours de la future Dauphine suffisait. Epoque où la correspondance de Mme de Maintenon est ponctuée de remarques de ce genre : « *Mme de Montespan et moi avons fait aujourd'hui un* chemin ensemble, nous tenant sous le bras, riant beaucoup; nous n'en sommes pas mieux pour cela[15]. »

Ce fut la première étape. La seconde se produisit en 1681, lorsque Mme de Montespan se constitua bienfaitrice de l'orphelinat Saint-Joseph, rue Saint-Dominique, et en fit son port d'attache, son refuge. Bientôt elle dut, à Versailles, abandonner les luxueux appartements qu'elle occupait au premier étage et se contenter de plus modestes au rez-de-chaussée; jusqu'au jour où ceux-ci lui furent enlevés pour être donnés au duc du Maine, ce fils qui lui était une souffrance, parce qu'il aimait beaucoup moins sa mère que son ancienne gouvernante, Mme de Maintenon.

La correspondance de celle-ci prend alors un tour sensiblement différent. Alors que la reine Marie-Thérèse vient de mourir, de Fontainebleau où la marquise est allée rejoindre le roi, elle écrit : « Nous sommes ici fort tranquilles. Mme de Montespan s'est jetée dans la plus grande dévotion : il est bien temps qu'elle nous édifie. Je ne songe plus à me retirer[16]. » Puis quinze jours plus tard, tandis que le mariage secret se prépare : « Je crois que la reine a demandé à Dieu la conversion de toute la cour; celle du roi est admirable et les âmes qui en paraissaient les plus éloignées ne partent plus des églises. Toutes nos dévotes n'y sont pas plus souvent que Mmes de Montespan, de Thianges, etc. Les simples dimanches sont comme autrefois les jours de Pâques[17]. »

Cette heure douloureuse marqua pour la maîtresse répudiée le commencement des expiations : vie de charités, où « elle en vint, au dire de Saint-Simon, à donner presque tout ce qu'elle avait aux pauvres »;

15. Au marquis de Montchevreuil, 27 mai 1681.
16. A la comtesse de Saint-Géran, 10 septembre 1683.
17. A son frère d'Aubigny, 28 septembre 1683.

vie de pénitences aussi, comportant des « jeûnes fort multipliés », des prières « à toutes les heures du jour », des « macérations continuelles, ...sans cesse des bracelets, des jarretières et une ceinture de pointes de fer, qui lui faisaient souvent des plaies [18]. »

Si le P. de la Chaize ignora ces austérités, il connut du moins la mort qui surprit Mme de Montespan, à la fin de mai 1707, aux eaux de Bourbon. Saint-Simon raconte encore : « Elle fit auparavant entrer tous ses domestiques, jusques aux plus bas, fit une confession publique de ses péchés publics et demanda pardon du scandale qu'elle avait si longtemps donné, même de ses humeurs, avec une humilité si sage, si profonde, si pénitente, que rien ne peut être plus édifiant. Elle reçut ensuite les derniers sacrements avec une piété ardente... Elle remercia Dieu en présence de tout le monde, de ce qu'il permettait qu'elle mourût dans un lieu où elle était éloignée des enfants de son péché... et ne s'occupa plus que de l'éternité, quelque espérance de guérison dont on la voulût flatter [19]. »

Le confesseur chargé de la conscience d'un roi pécheur avait souvent imploré la grâce divine pour l'ensorceleuse qui, depuis si longtemps, le retenait captif. Pouvait-il, dans ses plus ardentes prières, souhaiter pour elle une mort plus chrétienne? Deux ans avant de mourir lui-même, ses attentes miséricordieuses étaient enfin récompensées.

*
* *

Après avoir parcouru ces pages, le lecteur appréciera ce qui subsiste de l'affirmation formulée dans la *Grande Encyclopédie* sur le P. de la Chaize : « Il absolvait périodiquement le long adultère du roi avec Mme de Montespan. »

La vérité, nous l'avons vu, est tout autre.

Quand le pénitent manifestait un repentir assez sincère pour éloigner les occasions prochaines de péché, comme il arriva aux Pâques de 1675 et de 1676, rien dans la loi chrétienne n'empêchait le confesseur de l'absoudre.

Si le repentir manquait, — et ce fut le cas les trois années suivantes, — le P. de la Chaize, bien loin d'admettre le pécheur aux sacrements, lui faisait comprendre, parfois même en s'absentant de Paris, qu'il ne voulait pas l'entendre en confession.

Au reste, comme en témoignent les traditions de Versailles recueillies par l'abbé Oroux, le roi, quand il ne se sentait pas les dispositions requises, préférait de lui-même s'abstenir du devoir pascal plutôt que de profaner l'Eucharistie.

Lyon-Fourvière. Georges GUITTON, S. J.

18. *Mémoires*, t. XV, p. 95 sq.
19. *Ibidem*, p. 101.